

Le 15 juillet 2008

À une assemblée spéciale du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu habituel et à 19 heures 30, à laquelle étaient présents mesdames Lyse Gingras et Monique Goulet et messieurs Yvon-Paul Morissette, Laurent Habel et Robert Pilote tous formant quorum sous la présidence de monsieur Germain Tremblay, maire. Monsieur André Drolet est absent avec motivation.

Rés. 08-263
Avis de
convocation

Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morissette et unanimement résolu que le conseil municipal accepte l'avis de convocation, tel que rédigé.

Rés. 08-264
DAA
Stratégie

Attendu que la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges a, lors d'une assemblée régulière du conseil tenue le 7 avril 2008, adopté la résolution #08-114 stipulant :

- qu'elle s'associe au processus d'élaboration du plan de développement prévu par le Mont-Ste-Anne (plan d'aménagement du pied des pentes);
- que les investissements à être réalisés sur le territoire de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges incluent des superstructures;
- que le développement soit conforme à la règlementation d'urbanisme de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges et au schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré;
- que le développement soit conçu de manière à respecter les caractères champêtre et de villégiature de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges;

Attendu que le Mont-Ste-Anne a l'obligation de déposer un plan d'aménagement au bureau de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, le 17 octobre 2008;

Attendu que la résolution #08-114 témoigne de la volonté de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges de s'associer au Mont-Ste-Anne qui a mandaté la firme DAA Stratégie (Daniel Arbour et associés) pour réaliser un plan d'aménagement dont une partie est située sur le territoire de St-Ferréol-les-Neiges;

Attendu que la municipalité souhaite collaborer et travailler en complémentarité avec le Mont-Ste-Anne afin qu'un développement harmonieux se réalise au pied de la montagne et sur les terrains avoisinants;

Attendu que la municipalité désire se doter d'instruments lui permettant d'intervenir et de contrôler le développement sur son territoire dont notamment au Mont-Ste-Anne;

Attendu que la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges, lors d'une assemblée régulière du conseil tenue le 7 juillet 2008, a adopté la résolution #08-226 indiquant que la révision de la règlementation d'urbanisme était prioritaire;

Attendu que la ville de Beaupré souhaite s'associer à la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges dans l'octroi d'un contrat à une firme privée concernant le projet de développement du Mont-Ste-Anne;

Attendu que l'engagement de la même firme de consultants que le Mont-Ste-Anne aurait pour effet de favoriser les transferts d'information et l'efficacité de l'exercice, compte tenu des parties impliquées et des courts échéanciers;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et unanimement résolu que le conseil municipal demande à rencontrer un représentant de la firme DAA Stratégie (Daniel Arbour et associés) pour discuter d'un mandat potentiel concernant le projet de développement du Mont-Ste-Anne et du coût qu'un tel mandat pourrait représenter pour la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges.

Levée de l'assemblée à 20 heures 05.

Germain Tremblay, maire

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.